



COMPTE RENDU DES ACTIVITES DES COMMISSIONS LORS DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU MOIS DE MAI 2008

Section Internationale

Christian Connor, Président de la Section Internationale, rend compte des événements marquants organisés par la Section Internationale depuis le Comité Directeur de Deauville.

Les 4 et 5 avril, une cinquantaine de personnes se sont déplacées à Oran pour un séminaire franco-algérien d'une journée sur le thème : L'Avocat : Acteur économique dans le monde de l'entreprise en France et en Algérie.

Ce séminaire, organisé en partenariat avec le Barreau d'Oran et la CCI d'Oran, a réuni, outre nos confrères venus de France, une centaine d'avocats et de chefs d'entreprises algériens, dont Ouahrani Houari, Bâtonnier de l'ordre des avocats d'Oran, Boualem M'Rakach, Président de la Confédération algérienne du patronat et Ali Habbour, Président de la CCIO.

Il a été réalisé grâce à l'opiniâtreté de Muriel Puillet et de Baghdad Hémaz, à Oran.

Ce séminaire, qui fût un franc succès, a eu pour suite la Constitution, par nos confrères oranais, d'une Association Algérienne d'Avocats Conseils d'Entreprises – AACE – dont le Président est Mohamed Djebbar.

C'est la première fois que se met en place à l'étranger une organisation similaire.

Nos confrères algériens attendent de nous que nous les aidions à se former au droit des affaires et au métier de conseil d'entreprises. Il est important de ne pas les décevoir.

Christian Connor représentera, fin juin, l'ACE, à un séminaire de réflexion, organisé à Nice, sur le thème : Inclure le monde du droit dans l'Union de la Méditerranée.

Sont évoquées ensuite rapidement les autres manifestations programmées :

- 30 et 31 mai 2008, 12^{ème} Séminaire Franco-Allemand à Strasbourg : La démarche de conformité dans l'entreprise – Corporate compliance ;
- 28 novembre 2008, 3^{ème} Séminaire Franco-Espagnol à Barcelone.
- 7 mars 2009, 1^{er} Séminaire franco/italien à Venise, sur le thème du Droit du Jeu.

Commission Droit du Sport

Mary-Daphné Fishelson, Présidente de la Commission droit du sport, rappelle que la commission est toute jeune, puisqu'elle a été créée en 2007. Elle avait pour projet d'organiser une manifestation à l'occasion d'un grand évènement sportif, mais a dû réduire ses ambitions.

Un thème de séminaire doit cependant rapidement être défini. Elle envisage d'ouvrir la commission et d'accueillir, outre les avocats, des personnalités du monde sportif

Commission Sociale

La commission sociale, conduite par **Bénédicte Qurennet-Hahn** publie régulièrement ses travaux dans la Revue.

Son objectif pour les mois à venir est de parvenir à intervenir en amont de la discussion sur les conventions collectives.

Elle projette également, dans le droit fil de l'atelier du congrès de Deauville, de réactiver le projet d'un kit « de l'intéressement » pour les cabinets adhérents de l'ACE.

Commission Fiscale

Emmanuelle Féna-Lagueny, en l'absence de **Yann Leclerc**, président de la commission, présente les travaux de la commission et informe que la commission fiscale s'est dotée d'un vice-président en la personne d'**Eric Savoie**.

La commission est très active. Elle se réunit régulièrement et compte parmi ses membres de nombreux adhérents de province. Sa prochaine réunion sera transversale et organisée avec la commission Patrimoine.

Elle a organisé le 29 mai, un colloque sur " La fraude à la TVA. : Comment garantir la sécurité juridique".

Commission Structure d'exercice

La commission structure d'exercice s'est investie dans la préparation de la Convention Préparatoire à la Convention Nationale des Avocats qui doit avoir lieu à Lille en octobre. Au cours de cette convention préparatoire, le 20 mars dernier, **Chantal Roisné-Mégard**, présidente de la commission, a présenté les propositions de l'ACE « Pour être proactifs et non réactifs ». Ces propositions ont été publiées sur le site et dans la Gazette du Palais des 30 avril et 3 mai 2008 sous le titre « Libérer la croissance des cabinets d'avocats »

Chantal Roisné-Mégard a le projet d'établir une transversalité avec la Section Jeunes pour sensibiliser les jeunes avocats à l'importance du choix de la structure d'exercice. Pour aider ces mêmes jeunes avocats, elle envisage de rédiger une fiche d'aide à la gestion qui sera publiée sur le site de l'ACE.

Il convient de se féliciter de la diffusion et de l'approbation des idées de l'ACE dans la profession :

Le CNB remercie l'ACE de sa contribution.

Madame Pascale Fombour, directrice des affaires civiles et du sceaux, destinataire également des propositions de l'ACE, a formulé les mêmes remerciements

Il est souligné que nos idées sont remontées jusque dans les sphères politiques, puisque Monsieur Quintard, Directeur des professions libérales, met à l'étude

- la désolidarisation de la responsabilité professionnelle ;
- la dépatrimonialisation des SCP.

Commission Entreprise en difficulté

En l'absence de **Thierry Montéran**, président de la commission, **Hervé Chemouli** présente les travaux de la commission.

Hervé Chemouli exprime le sentiment de révolte que suscite en lui la grande détresse dans laquelle se trouve les avocats en difficulté. Les avocats en difficulté sont très seuls. L'Ordre qui est contrôleur de plein droit et qui a un rôle de sanction ne peut assumer directement ou indirectement la défense des confrères en difficulté. La commission considère que ce rôle de défense incombe aux syndicats et aux avocats. La commission a publié sur le site de l'ACE un manifeste intitulé : « ***Qui doit défendre les avocats traversant des difficultés financières ?*** »

Par ce manifeste l'ACE tend, d'une part, à informer les avocats en difficulté qu'ils peuvent se faire assister et conseiller par un confrère et, d'autre part à inciter les syndicats d'avocats à apporter leur assistance aux confrères en difficulté en mettant en place un groupe d'avocats spécialisés en procédures collectives disponibles pour assurer la défense de ces confrères.

Hervé Chemouli invite ceux de ses confrères disponibles pour donner de leur temps aux confrères en difficulté à se faire connaître.

Pierre-Yves Joly informe que le conseil régional de Lyon a pris des mesures en faveur des confrères en difficulté et un contact a été établi avec le TGI de Lyon pour mettre en place une aide à ces avocats.

Commission Droit des Sociétés

Denis Raynal et Marie-Françoise Thierry, sont co-présidents de la commission droit des sociétés qui est très dynamique et a multiplié par deux le nombre des réunions et le nombre des participants

Pour enrichir encore ses travaux, ils souhaitent organiser des réunions transversales avec d'autres commissions (fiscale, sociale, structure d'exercice ...)

Entre deux réunions, les membres de la commission échangent leurs réflexions par internet.

Lorsque l'actualité juridique le requiert, la commission constitue en son sein un groupe de travail spécifique pour étudier les actions possibles.

Ainsi, à la suite de l'arrêt rendu par la Chambre commerciale de la Cour de Cassation le 23 octobre 2007 (D'Hem c\ Lacquay- n° 06 -16537), la commission a voulu profiter du projet de loi de Modernisation de l'Economie pour proposer un amendement. Elle a constitué un groupe de travail qui a reçu pour mission de tenter d'obtenir du législateur toute la souplesse promise à la SAS lors de sa création et lui faire acter que l'organisation interne de la SAS est pour l'essentiel l'affaire des associés. Le groupe de travail a conclu qu'il suffirait, sans froisser ni le législateur, ni le juge suprême, d'ajouter un nouvel alinéa à l'article L 227-9 du Code de Commerce, après les deux premiers alinéas dudit article, libellé comme suit :

« ***Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et, sauf dispositions contraires des statuts, de voter.*** »

L'ACE va défendre cette modification et a proposé à nos parlementaires un amendement qui viendrait compléter l'article 14 du projet de loi de Modernisation de l'Economie.

Cet amendement avait été déposé chez M. Slotty, grâce à l'intervention de Jean-Louis Cousse lors de la discussion de cette loi au Parlement le 27 mai

Denis Raynal expose que l'un des prochains chantiers de la commission concernera la consultation européenne sur la simplification du droit des sociétés.

Il rappelle que la commission publie régulièrement ses travaux dans la Revue.

Jack Demaison informe de l'ouverture, à son initiative, d'un module droit des sociétés à l'EFB de Paris. Il souhaiterait que la Commission Droit des Sociétés prenne en charge ce module sur les thèmes suivants :

- Comment négocier ses statuts de SAS ?
- Financement de l'entreprise,
- Mission permanente de l'avocat dans l'entreprise,
- Fusion-acquisition.

Commission procédures

Martine Barberon, Présidente de la commission procédure, déplore l'absence totale de membres inscrits à cette commission. Elle ne tient donc aucune réunion. En revanche, elle s'efforce à faire de la veille juridique à l'usage des confrères.

Commission Patrimoine

Pierre Berger est co-Président avec Nicole Courrech du Pont de la commission. La commission a réfléchi sur les nouveautés en matière patrimoniale apportées par la réforme du droit des successions.

Elle a inscrit deux formations au catalogue de l'ACE et doit organiser une réunion transversale sur les nouveautés en matière d'ISF, en commun avec la commission fiscale.

Commission Pénale

La commission comprend, aujourd'hui, trois personnes seulement. **Jean-Louis Cocusse**, qui préside cette commission lance un appel à tous les cabinets structurés pour qu'ils envoient des jeunes confrères à cette commission. Les chantiers en droit pénal sont nombreux et lourds (ex. Réforme du code de procédure pénale).

La commission a publié un article dans la Revue critiquant le rapport Coulon sur deux points :

- l'allongement des délais de prescription pénale ;
- l'augmentation des pouvoirs du parquet.

Création d'une nouvelle Commission

Pierre Lafont propose de créer une nouvelle commission nationale, dénommée : Contentieux et Règlement des litiges.

L'initiative de la création de cette commission appartient à **Thierry Garby** qui se propose d'en prendre la responsabilité. Celui-ci a fait le constat que les activités contentieuses devant les tribunaux de commerce se raréfient. Les entreprises ont de plus en plus recours à la médiation et à l'arbitrage pour régler leurs conflits. Ce marché ne doit pas être laissé à la concurrence, la profession doit l'investir. Il précise que cette nouvelle commission doit être une commission de prospective. Elle aura pour objectif de réfléchir à la modification des pratiques des avocats pour améliorer la résolution des conflits. Elle devra mettre en place de « bonnes pratiques » pour que l'avocat ne se retrouve pas en situation difficile en cas de contentieux ultérieur.

Le 23 juin 2008